

ANNONCES LÉGALES



Publiez vos marchés publics

- ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités

- ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS ISÈRE

04 76 88 73 86
04 76 88 73 24

LDLégales38@ledauphine.com

le dauphiné libéré

Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1,91 € HT/mm colonne pour 2020.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE CHAMBERY 2040

Avis d'appel public à la concurrence

M. Thierry Repentin - Président Directeur Général
Place de l'Hôtel de Ville - 73000 CHAMBERY
Tél : 04 79 60 23 32
L'avis implique un marché public
Objet : CHAMBERY - Vétrotex -
Mission d'Ordonnement Pilotage et Coordination (OPC) de
la ZAC Vétrotex

Référence acheteur : 2021_10
Type de marché : Services - **Procédure :** Procédure adaptée
Description : Le site Vétrotex, futur éco-quartier d'habitat, se
retrouve aujourd'hui dans une situation privilégiée au cœur du
secteur Centre Nord et de sa dynamique de projets structurants,
à deux pas du centre-ville et des futurs pôles d'emplois de
l'agglomération chambérienne.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont refusées

Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du
candidat : Se référer au RC

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus
avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés
ci-dessous avec leur pondération
- 50% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire
technique
- 50% Prix

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents
contractuels et additionnels :
Date limite pour la réception des demandes de documents
ou pour l'accès aux documents : 30/11/21 à 10h00
Documents payants : NON

Remise des offres : 07/12/21 à 10h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :
français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de
réception des offres.

Envoi à la publication le : 09/11/21
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie
dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE,
poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur :

<https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

278641100

Avis d'attribution



ADVIVO

Avis d'attribution

M. Nicolas BERTHON - Directeur Général
1 square de la Résistance 38209 Vienne
Tél : 04 74 78 39 00
mél : marches@advivo.fr
web : <http://www.advivo.fr/>

Objet : Marché de maintenance, dépannage et remplacement
pour des équipements de ventilation sanitaire (VMC et VN) pour
le parc d'ADVIVO.

Référence acheteur : 21DPA26
Nature du marché : Services
Procédure ouverte

Classification CPV :
Principale : 50700000 - Services de réparation et d'entretien
d'installations de bâtiments

Complémentaires : 45331200 - Travaux d'installation de matériel
de ventilation et de climatisation

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal
administratif de Grenoble

2 Place de Verdun
BP 1135 - 38022 Grenoble - Cedex

Tel : 0476429000 - Fax : 0476422269
greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

cf. adresse ci-dessus.
Attribution du marché
Valeur totale du marché (hors TVA) : 336230.61 €
Nombre d'offres reçues : 5
Date d'attribution : 02/11/21
SAPIAN, Village de l'Arche 6 - 31 Place Ronde, 92800 Puteaux
Montant HT : 336 230,61 €
Le titulaire est une PME : NON
Sous-traitance : non.
Renseignements complémentaires
Montant total (toutes tranches) hors prix unitaires
Envoi le 09/11/21 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur :
<https://agysoft.marches-publics.info>

278682700

AVIS

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet de modification statutaire de
l'Association Syndicale Bas Grésivaudan,

chargée de l'entretien des cours d'eau sur l'Albenc,
Poliénas, Saint-Quentin-sur-Isère, Tullins et Vourey en vue
de la prise de compétence GEMAPI par la Communauté de
Communes Saint-Marcellin-Vercors-Isère Communauté et
la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
du 09 novembre 2021 au 10 décembre 2021

Les Associations Syndicales de propriétaires (AS) sont des
établissements publics créés par le Préfet afin de lutter contre
les conséquences des crues de l'Isère depuis le 19e siècle. Elles
sont animées par des propriétaires bénévoles. Les travaux
effectués sont possibles grâce à la redevance prélevée auprès
des membres qui mutualisent les moyens matériels et financiers
nécessaires pour protéger leurs propriétés.

La loi « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et
d'Affirmation des Métropoles » (MAPTAM) de 2014 a créé une
compétence obligatoire relative à la Gestion des Milieux
Aquatiques et Prévention des Inondations - GEMAPI - attribuée
aux communes avec transfert automatique aux
intercommunalités. La réforme instaure à ce titre une nouvelle
taxe facultative pour l'exercice de cette compétence. Les AS
ont dès lors choisi de recentrer leur mission sur le drainage de
la plaine (canaux et fossés) et l'entretien courant des cours d'eau
(non structurant) dont la responsabilité incombe toujours aux
riverains.

Les propriétaires ont été consultés par écrit et un vote majoritaire
s'est dégagé en vue de la modification de sa mission. Au terme
d'une enquête publique, la modification des statuts fera l'objet
d'une décision du préfet de l'Isère.

**Toute personne intéressée pourra consulter le dossier
d'enquête** en version papier déposé en mairies de l'Albenc,
Poliénas, Saint-Quentin-sur-Isère, Tullins et Vourey ainsi qu'aux
bureaux de l'Union des AS à l'adresse ci-dessous. Ou en version
numérique sur le site de l'Etat :

www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets-de-l'Union-www.union-des-as38.fr ou des
communes concernées.

Afin de pouvoir consigner ses observations, **le public pourra
déposer ses commentaires :**

- sur un registre papier en mairie de Vourey, Poliénas et Tullins
aux horaires d'ouverture

- sur le registre numérique dématérialisé sur ce lien :
www.registre-dematerialise.fr/2605

- par courriel enquete-publique-2605@registre-dematerialise.fr

- par correspondance au commissaire enquêteur au 2, chemin
des marronniers - 38100 Grenoble en mentionnant « Enquête
publique AS Bas Grésivaudan - à l'attention du commissaire
enquêteur ». Elles y sont tenues à la disposition du public et
sont consultables et communicables aux frais de la personne
qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

M. François RAPIN est désigné par le Tribunal Administratif en
qualité de commissaire enquêteur pour procéder à ladite
enquête, il tiendra des permanences :

en mairie de Vourey : le mardi 09 novembre de 10h à 12
en mairie de Poliénas : le jeudi 02 décembre de 9h à 11h
en mairie de Tullins : le vendredi 10 décembre de 14h30 à
16h30

Un mois après la fin de l'enquête, **les rapports et conclusions
du commissaire enquêteur** seront tenus à la disposition du
public, en mairie de chaque commune du périmètre.

275567100

TERRITOIRES 38
Vercors Bresse

COMMUNE DE VOREPPE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Permis d'aménager - anciennes papeteries de Voreppe

Par arrêté n°2021-0837 du 15 octobre 2021, le Maire de Voreppe
a prescrit l'enquête publique relative au permis d'aménager (PA)
déposé par Territoires 38, ayant pour objet la requalification
d'une partie du site des anciennes papeteries. Le permis
d'aménager porte sur une surface de 8,4 ha, permettant l'accueil
de nouvelles sociétés dans le parc d'activités Centr'Alp et la
création de deux voiries. Néanmoins, l'étude d'impact, portée
par le permis d'aménager, a été réalisée sur l'ensemble du
tenement des papeteries, soit 15,2 ha, afin de présenter une
cohérence d'analyse des enjeux environnementaux. Le dossier
de PA inclut les avis des services extérieurs consultés sur le
projet, et en particulier l'avis de l'autorité environnementale et
la réponse du maître d'ouvrage à cet avis.

Au terme de l'enquête publique et à compter de la réception du
rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la
Commune de Voreppe disposera d'un délai d'instruction de
deux mois pour ce PA. L'autorité compétente pour statuer sur
le PA est le Maire au nom de la Commune de Voreppe.

Madame Pascale POBLET a été désignée en qualité de
commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif
de Grenoble.

L'enquête publique se déroulera à l'hôtel de ville de Voreppe, 1
place Charles de Gaulle, du lundi 8 novembre à 8h30 au vendredi
10 décembre 2021 à 12h00, pour une durée de 33 jours
consécutifs.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique pourra
être consulté et téléchargé sur le site internet de la Commune
www.voreppe.fr pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier
sera également consultable à l'hôtel de ville, siège de l'enquête,
en version papier et en version numérique sur un poste
informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public

- lundi et mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h,
- mardi : 8h30-12h / 13h30-18h,
- jeudi : 8h30-12h,
- vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir
communication du dossier d'enquête publique auprès de la
Commune.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé
par le commissaire enquêteur, sera déposé à l'hôtel de ville.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner
éventuellement ses observations et propositions sur le registre
d'enquête, ou bien les adresser au commissaire enquêteur par
écrit en mentionnant l'objet « enquête publique sur le permis
d'aménager des anciennes papeteries - à l'attention du
commissaire enquêteur » à l'adresse postale suivante : Hôtel de
ville - 1 place Charles de Gaulle - CS 40147 - 38341 Voreppe
cedex.

Les observations et propositions pourront également être
adressées au commissaire enquêteur par mail à l'adresse
enquete.pblt@gmail.com. Dans ce cas, les éventuelles pièces
jointes (pas de lien de téléchargement) seront impérativement
en PDF, format A4 ou A3, non compressées et limitées à 10
Mégaoctets pour l'ensemble des pièces jointes. Pour toutes les
pièces jointes ne rentrant pas dans ce format, le public est invité
à transmettre ses observations et propositions accompagnées
des pièces jointes sous format papier à l'adresse postale
précitée.

Toutes les observations et propositions du public seront
consultables en version papier au siège de l'enquête et
accessibles sur le site internet de la Commune www.voreppe.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public,
pour recevoir ses observations, lors de permanences à l'hôtel
de ville les :

- mercredi 17 novembre 2021 de 13h30 à 17h,
- mardi 30 novembre 2021 de 13h30 à 18h, - vendredi 10
décembre 2021 de 8h30 à 12h.

Il est à noter que l'ensemble de ces dispositions est susceptible
de varier en fonction de l'évolution des consignes nationales
relatives à la prévention de l'évolution de la pandémie de
COVID-19.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès
de Territoires 38 - groupe Elegia à Grenoble, Monsieur Mathieu
IVAL - chef de projet - m.ival@elegia-groupe.fr - 04 76 70 97 97.

À l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur
établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et
examinant les observations recueillies. Il consignera, dans une
présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si
elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables
au projet.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire
enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'hôtel de
ville de Voreppe et à la préfecture de l'Isère, aux jours et heures
habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de
clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site
internet de la Commune www.voreppe.fr.

275979200

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet de modification statutaire et la
réduction du périmètre de l'Association
Syndicale de Bresson à Saint-Ismier,
chargée de l'entretien des cours d'eau sur
Bernin, Crolles, Goncelin, Lumbin,
Saint-Ismier, Saint-Nazaire-les-Eymes, la
Terrasse, le Touvet et Villard-Bonnot, en vue
de la prise de compétence GEMAPI par la
Communauté de Communes Le Grésivaudan

du 29 novembre 2021 au 7 janvier 2022

Les Associations Syndicales de propriétaires (AS) sont des
établissements publics créés par le Préfet afin de lutter contre
les conséquences des crues de l'Isère depuis le 19e siècle. Elles
sont animées par des propriétaires bénévoles. Les travaux
effectués sont possibles grâce à la redevance prélevée auprès
des membres qui mutualisent les moyens matériels et financiers
nécessaires pour protéger leurs propriétés.

La loi « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et
d'Affirmation des Métropoles » (MAPTAM) de 2014 a créé une
compétence obligatoire relative à la Gestion des Milieux
Aquatiques et Prévention des Inondations - GEMAPI - attribuée
aux communes avec transfert automatique aux
intercommunalités. La réforme instaure à ce titre une nouvelle
taxe facultative pour l'exercice de cette compétence. Les AS
ont dès lors choisi de recentrer leur mission sur le drainage de
la plaine (canaux et fossés) et l'entretien courant des cours d'eau
(non structurant) dont la responsabilité incombe toujours aux
riverains.

Certaines parcelles n'étant donc plus concernées par la nouvelle
mission de l'AS, elles n'auront plus à contribuer financièrement
à son fonctionnement ; le périmètre de l'AS sera donc réduit.
Les propriétaires ont été consultés par écrit et un vote majoritaire
s'est dégagé en vue de la modification de la mission et de la
réduction du périmètre. Au terme d'une enquête publique, la
modification des statuts et la réduction de périmètre feront
l'objet d'une décision du préfet de l'Isère.

**Toute personne intéressée pourra consulter le dossier
d'enquête** en version papier déposé en mairies de chacune des
communes du périmètre ainsi qu'aux bureaux de l'Union des
AS.

Ou en version numérique sur le site de l'Etat :
www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets-de-l'Union-www.union-des-as38.fr

Afin de pouvoir consigner ses observations, **le public pourra
déposer ses commentaires :**

- sur un registre papier en mairies de Bernin, Crolles, la Terrasse
et le Touvet aux horaires d'ouverture

- sur le registre numérique dématérialisé sur ce lien :
www.registre-dematerialise.fr/2608

- par courriel enquete-publique-2608@registre-dematerialise.fr

- par correspondance au commissaire enquêteur au 2 Chemin
des marronniers 38100 GRENOBLE en mentionnant « Enquête
publique AS Bresson à Saint-Ismier - à l'attention du
commissaire enquêteur ».

Elles y sont tenues à la disposition du public et sont consultables
et communicables aux frais de la personne qui en fait la
demande pendant toute la durée de l'enquête.

M. Claude CARTIER est désigné par le Tribunal Administratif en
qualité de commissaire enquêteur pour procéder à ladite
enquête, il tiendra des permanences :

en mairie de Crolles :
- le lundi 29 novembre 2021 de 9h à 12h

en mairie de la Terrasse :
- le jeudi 9 décembre 2021 de 15h à 17h

en mairie du Touvet :
- le lundi 20 décembre 2021 de 14h à 16h

en mairie de Bernin :
- le vendredi 7 janvier 2022 de 14h à 16h

Un mois après la fin de l'enquête, **les rapports et conclusions
du commissaire enquêteur** seront tenus à la disposition du
public, en mairie de chaque commune du périmètre.

278589300

VIES DES SOCIÉTÉS

Dissolutions

EDVYCE CONSEILS & EXPERTS
SASU au capital de 15.000 €
siège 43 Chemin du Geay 38110 CESSIEU
828300475 RCS de VIENNE

Par décision du président du 31/10/2021, il a été approuvé la
fusion absorption de la société par la SARL CAP EXPERTISE
COMPTABLE au capital de 287 000 € sié 55 Bd Gambetta
38110 LA TOUR DU PIN 900370826 rcs de Vienne et la
dissolution sans liquidation de la société EDVYCE CONSEILS &
EXPERTS qui en découle. Effet rétroactif au 1/08/2021. Mention
au RCS

278785800

Transferts de siège social

TAXI PATRICE GIGAREL

SASU au capital de 7 600 euros
56 F rue des Margnolles 69300 Caluire et Cuire
RCS LYON 449 449 776

Aux termes de la décision du 08 novembre 2021, l'associé
unique a décidé le transfert du siège social, à compter du 08
novembre 2021, de CALUIRE ET CUIRE (69300) 56 F rue des
Margnolles à SONNAY (38150) - 1260 chemin des terraux. La
société sera radiée au RCS tenu par le greffe du tribunal de
commerce de LYON (69) et immatriculée au RCS tenu par le
greffe du tribunal de commerce de VIENNE (38). Monsieur
Patrice GIGAREL demeurant 1260 CHEMIN DES TERREAUX
38150 SONNAY est président et associé unique.

L'associé unique

278538300

Modifications statutaires

SCI LIAM

SCI au capital de 100 €
Siège : 60 LOTISSEMENT LE CLOS DE
TOMMERIE
38460 LEYRIEU
845356948 RCS de VIENNE

Par décision de l'AGE du 26/10/2021, il a été décidé de :

- nommer Gérant M. BOUREDOUCEN Abderzak 1 place molière
69800 ST PRIEST en remplacement de M. BOUREDOUCEN
Hacène démissionnaire.

Mention au RCS de VIENNE

278322200

POP LOCAL

Groupement d'intérêt économique
au capital de 1.400 €
Siège : 33 CHEMIN DU CALVAIRE
38210 ST QUENTIN SUR ISERE
889100665 RCS de GRENOBLE

Par décision de l'AGE du 07/09/2021, il a été décidé de :

- transférer le siège social au 12 PLACE SAINTE CLAIRE 38000
GRENOBLE.

- prendre acte du départ de l'Associé Mme JOUBERT ANAIS
démissionnaire

- prendre acte du départ de l'Associé Mme DE CILLIS LAURENE
démissionnaire

- nommer Associé Mme CAPPUCCIO Emma 63 rue marx
dormoy 38000 GRENOBLE en remplacement de Mme
GUILLAND ELODIE démissionnaire

- nommer Administrateur Mme VACHERAND Adelaide 64
boulevard foch 38000 GRENOBLE en remplacement de Mme
NISOLE LUCIE démissionnaire

Mention au RCS de GRENOBLE

278682900

NUMETIK AVOCATS

SASU au capital de 2.000 €
Siège : 1 Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE
833800220 RCS de GRENOBLE

Par décision de l'AGO du 30/06/2021, il a été décidé de
transférer le siège social au 3600 route de Clemencières 38950
ST MARTIN LE VINOUX. Mention au RCS de GRENOBLE.

278757800



marchés publics



>> CONTACT : 04 79 33 86 72

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarmes aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites
au niveau national

La plateforme de référence
des marchés publics



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com